



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **Objet :**

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'EIRL YVES CONNAULT et de ses clients et s'appliquent à toutes les commandes et toutes les ventes faites par l'EIRL YVES CONNAULT. Toutes ventes ou prestations accomplies par l'EIRL YVES CONNAULT impliquent donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

### **Fiches Produits – fiches techniques - Mailing :**

Les produits, matériels ou services présentés à la vente au travers de fiches produits ou techniques sont destinés aux professionnels à l'attention des éleveurs ovins ou caprins. Les photos, illustrations, et descriptions sont indicatives et non contractuelles. Les cotes et poids des matériels ou produits sont indiqués à titre indicatif. Nous nous réservons le droit d'apporter à nos articles toute modification jugée nécessaire ou imposée par le constructeur. Nous nous réservons également le droit de retirer de la vente un article ou produit et de le remplacer par un article similaire ou de le supprimer

### **Prix :**

Les prix des produits, matériels ou services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en EUROS et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de livraison.

L'EIRL YVES CONNAULT s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment et notamment en cas de changement des données fiscales ou économiques.

L'EIRL YVES CONNAULT s'engage à facturer les produits, matériels ou services aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. La commande sera considérée comme ferme et définitive lors du retour du devis par le client portant les mentions « Bon pour Commande », signé du client et portant éventuellement le tampon du client, accompagné d'un acompte de 30 % du montant global de celui-ci par virement bancaire sur le compte de L'EIRL YVES CONNAULT.

### **Facturation - Modalités de paiement :**

Les factures seront adressées par email, sauf demande du client

Les factures (solde de la commande) sont payables avant ou au moment de la livraison par virement bancaire sur le compte bancaire de L'EIRL YVES CONNAULT.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des produits, matériels ou services, l'acheteur devra verser une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal. Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des produits, matériels ou services. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement. (Article 441-6 du code de commerce)

### **Réserve de propriété :**

L'EIRL YVES CONNAULT conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, L'EIRL YVES CONNAULT se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées

### **Livraison :**

La livraison est effectuée :

- Soit par la remise directe des marchandises à l'acheteur
- Soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. En conséquence, il ne pourra donner lieu à des pénalités de retard de la livraison.

Nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur quel que soit le mode de transport. Le déchargement du matériel est à la charge et de la responsabilité du destinataire.

S'il constate des dommages ou des manquants, l'acheteur ou le destinataire devra porter ses réserves précises et complètes sur le bon de livraison ou le document de transport. Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans les 48 heures suivant la livraison.

### **Force majeure :**

La responsabilité de L'EIRL YVES CONNAULT ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de ventes découlent d'un cas de force majeure. Constituent des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de L'EIRL YVES CONNAULT ou celle de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou pièces détachées.

### **Tribunal compétent :**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente ou prestations de services réalisées par L'EIRL YVES CONNAULT est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de RENNES.

Fait à POILLEY, LE 6 février 2019

Signature du client